

Informations communales

Numéro général Tél. 021 721 31 11 Fax 021 721 31 15 - www.pully.ch

Page officielle réalisée par la Municipalité de Pully

En juin dernier, la Municipalité a décidé de présenter à la population l'ensemble des services composant l'administration communale. Vous pourrez retrouver le contenu de ces pages sur le site www.pully.ch.

Présentation du budget 2005

Billet du syndic

La Municipalité, en lieu et place d'un commentaire succinct du budget, a souhaité donner, par le biais d'un préavis détaillé, un éclairage précis de la démarche entreprise depuis près de deux ans, en vue de mieux contenir les dépenses du ménage communal et de restructurer les services administratifs.

Le bouclage des comptes 2003 a déjà permis d'en mesurer les premiers éléments bénéfiques. Certes le progrès, en vue de mieux les équilibrer, est lent et exige beaucoup de détermination, du temps et un certain courage politique.

La dégradation de nos finances ne date pas d'aujourd'hui et ce n'est pas faute d'avoir tiré à temps la sonnette d'alarme.

Nous sommes conscients que le budget 2005 n'est pas satisfaisant. Néanmoins, il est en phase avec la politique financière de la Municipalité, et forme un tout avec l'arrêté d'imposition ainsi qu'avec le plan des investissements. Il nous paraît extrêmement clair que nous n'atteindrons pas l'objectif d'équilibrer les comptes de la Ville de Pully à l'aide d'économies sur la part maîtrisable (CHF 55.5 mios soit le 46% du total des charges) seulement, et que des comptes assainis passent également par une augmentation de nos recettes.

Lors de la législature précédente, en 2000, M. Jean Chevallaz, syndic, citait déjà l'économiste américain A.G. Bergerstern qui s'exprimait en ces termes: «L'inconséquence des uns est pour le moins égale à l'imprévoyance des autres».

En présentant un budget 2005 que l'on peut qualifier d'austère, la Municipalité entend faire preuve de prévoyance et être conséquente avec la mission que lui a confiée la population de Pully.

J.-F. Thonney, syndic

Le Conseil communal de la Ville de Pully sera appelé à adopter le budget 2005 dans sa séance du 8 décembre 2004. En résumé, ce budget se présente de la manière suivante:

- Total des charges CHF 120'545'727.00
- Total des revenus CHF 110'565'489.00
- Déficit CHF 9'980'238.00

Il est à relever que ce déficit, sans la mise en place d'un dispositif d'économies par la Municipalité, aurait été beaucoup plus important. Dans les grandes lignes, ce dispositif concerne les éléments suivants:

- Optimisation du fonctionnement interne de l'administration communale
- Diminution du nombre de postes de travail
- Reconsidération des prestations effectuées par des tiers
- Reconsidération de la politique d'investissements et de rénovation
- Choix de mesures prises évitant les demi-mesures et les coupes générales linéaires
- Concentration des aides et subventions avec les institutions pulliérannes
- Accent sur le soutien à l'enfance et à la jeunesse.

La mise en place des mesures mentionnées ci-dessus devrait engendrer:

- des économies de l'ordre de CHF 4.9 mios par rapport au budget 2004 voté
- et de CHF 5.9 mios par rapport aux comptes de l'année 2003.

Au niveau des achats de biens, services et marchandises, les économies devraient porter, entre autre, sur les domaines suivants:

- Achats de mobilier et machines de bureau
- Approvisionnement pour les parcs et jardins
- Entretien du réseau routier
- Entretien des bâtiments
- Entretien des canalisations
- Entretien des parcs et des zones de loisirs.

Malheureusement les économies importantes prévues dans le budget 2005 ne suffiront pas à équilibrer les comptes de la Ville. En effet, les charges sur lesquelles la Ville de Pully n'a aucune maîtrise (charges non maîtrisables) augmenteront de manière sensible dans le même temps. Cette forte progression est due aux facteurs suivants:

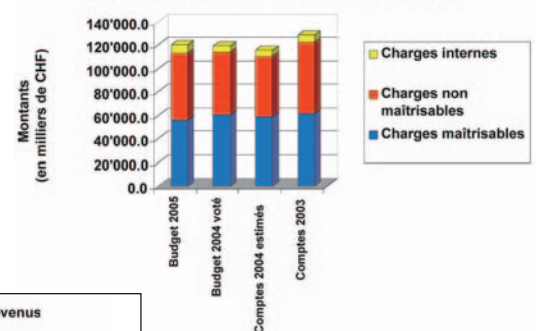
- Augmentation de la participation de Pully à la facture sociale (+CHF 2.8 mios), représentant un montant total de CHF 33.2 mios.
- Augmentation de la participation de Pully à la péréquation financière horizontale (+CHF 1.2 mio), représentant un montant total de CHF 7.5 mios.
- Augmentation des amortissements comptables suite à l'épuisement de la réserve pour amortissement sur inventaire et grands travaux (+CHF 0.9 mio), représentant un montant total de CHF 2.0 mios.
- Augmentation des intérêts sur les emprunts contractés par la Ville de Pully suite à l'augmentation de la dette communale (+CHF 0.6 mio), représentant un montant total de CHF 5.3 mios.

Le budget 2005 constitue un budget «plancher». En effet, il sera très difficile d'effectuer des économies significatives supplémentaires sans toucher aux prestations telles que la culture, les sports et les sociétés locales, ainsi que le social (qui atteindrait une population en ayant particulièrement besoin).

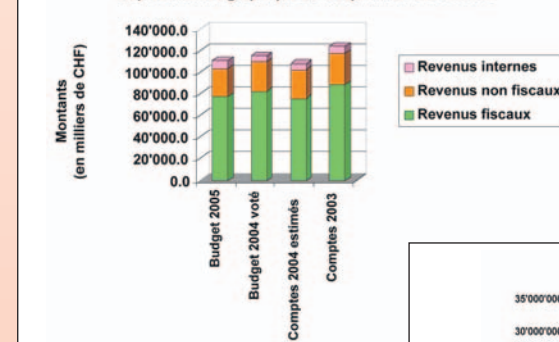
Le budget 2005 de la Ville de Pully c'est:

- CHF 120.5 mios de charges qui sont composées de CHF 55.5 mios de charges maîtrisables, de CHF 57.2 mios de charges non maîtrisables et de CHF 7.8 mios de charges internes. Cependant si l'on ne tient pas compte des charges relatives aux services industriels, les charges maîtrisables passeraient à CHF 43.4 mios.

Représentation graphique de la répartition des charges

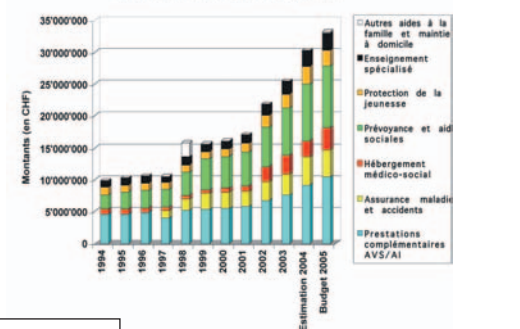


Représentation graphique de la répartition des revenus



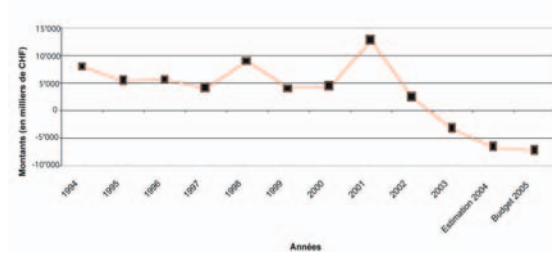
- CHF 110.6 mios de revenus qui sont composés de CHF 77.2 mios de revenus fiscaux, de CHF 26.2 mios de revenus non fiscaux et de CHF 7.2 mios de revenus internes.

Evolution de la facture sociale depuis 1994



- l'augmentation de la participation à la facture sociale qui passe à CHF 33.2 mios.

Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 1994



- une marge d'autofinancement négative de CHF 7.3 mios engendrant ainsi une augmentation de l'endettement de la Ville de Pully d'environ CHF 17 mios. La marge d'autofinancement est en fait la trésorerie restante après la prise en compte de toutes les charges maîtrisables de fonctionnement.

En 2005, chaque fois que la Ville dépensera Fr. 100.-, elle consacrera...

